



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 22 mai 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 22 mai 2020 à 18h30 par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

<b>Jean-Philippe Martin</b>	<b>maire</b>
<b>Jean-Pierre Lavoie</b>	<b>cons. au poste no: 1</b>
<b>Daniel Kempa</b>	<b>cons. au poste no: 2</b>
<b>Christiane Légaré</b>	<b>cons. au poste no: 3</b>
<b>Jacques Hébert</b>	<b>cons. au poste no :4</b>
<b>Ginette Lynch</b>	<b>cons. au poste no: 5 est présente à compter de 18h30.</b>
<b>Denis Desautels</b>	<b>cons. au poste no: 6</b>

**Assiste également par voie de visioconférence par audio seulement à la réunion madame Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.**

### **Mot de bienvenue du maire**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentent.

### **Constataion de la réception de la convocation de la séance extraordinaire**

**154-05-2020**

Les membres du conseil étant tous présents et votant individuellement de vive voix, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points suivants :

- 1.1 Embauche d'un proposé à l'embellissement
  - 1.2 Embauche de l'inspecteur adjoint en environnement
  - 1.3 Autorisation dans le cadre de la négociation de la convention collective des cols blancs
- 
- 2.1 Octroi de contrat pour l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2020

Monsieur Jean-Philippe Martin, maire, précise que l'avis a été envoyé en tenant compte des délais, mais compte tenu des délais postaux exceptionnels découlant du COVID, cet avis n'a pas été reçu dans le délai prévu par le *Code Municipal du Québec* par tous les membres du conseil. Les membres du conseil ont également reçu une copie électronique de cet avis de convocation.

### **Tenue de la séance à huis clos**

**155-05-2020**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020 ;



No de résolution  
ou annotation

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

### **22 mai 2020**

---

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 16 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence en utilisant l'audio.

#### **Enregistrement de la séance du 22 mai 2020**

**156-05-2020**

CONSIDÉRANT le contexte actuel découlant de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances qui devraient être en temps normal publiques;

CONSIDÉRANT QU'une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE, pour satisfaire à cette obligation, la municipalité peut recourir à différents moyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer le mode de diffusion de la présente séance;



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 22 mai 2020

---

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil procède à l'enregistrement audio pour la diffusion de la présente séance du conseil municipal.

### Période de questions

Madame Katia Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède à la lecture de la question reçue d'un citoyen. Monsieur Jean-Philippe Martin, maire, répond à la question présentée.

### Adoption de l'ordre du jour

*Le vote est demandé sur la résolution proposée:*

*Pour : 5*

*Contre : 1*

157-05-2020

Après avoir pris connaissance de l'avis de convocation et de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous et tel qu'unanimement approuvé au point intitulé *Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire* :

### Mot de bienvenue du maire

### Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

### Tenue de la séance à huis clos

### Enregistrement de la séance

### Période de questions

### Adoption de l'ordre du jour

#### 1 Ressources humaines

- 1.1 Embauche d'un proposé à l'embellissement
- 1.2 Embauche de l'inspecteur adjoint en environnement
- 1.3 Autorisation dans le cadre de la négociation de la convention collective des cols blancs

#### 2 Réseau routier, transport

- 2.1 Octroi de contrat pour l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2020

### Période de questions

### Levée de l'assemblée

## 1. RESSOURCES HUMAINES

### 1.1 Embauche d'un proposé à l'embellissement

158-05-2020

CONSIDÉRANT la procédure de recrutement pour le poste de préposé à l'embellissement ;

CONSIDÉRANT la recommandation des personnes ayant procédées aux entrevues et aux vérifications habituelles ;



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 22 mai 2020

---

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un emploi d'été pouvant être occupé par un étudiant ;

*Le vote est demandé sur la résolution proposée:*

*Pour : 4*

*Contre : 2*

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à la majorité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs procède à l'embauche de monsieur Julien Lalumière au poste de préposé à l'embellissement, il entrera en fonction selon l'entente qui sera convenue.

### 1.2 Embauche de l'inspecteur adjoint en environnement

159-05-2020

CONSIDÉRANT la procédure de recrutement pour le poste d'inspecteur adjoint en environnement ;

CONSIDÉRANT la recommandation des personnes ayant procédées aux entrevues et aux vérifications habituelles ;

*Le vote est demandé sur la résolution proposée :*

*Pour : 4*

*Contre : 2*

*Madame Ginette Lynch et monsieur Jacques Hébert désirent inscrire leur dissidence.*

*Le vote est demandé pour autoriser l'inscription des motifs de la dissidence de madame Ginette Lynch conformément à l'article 41 du Règlement 382-2017:*

*Pour : 2*

*Contre : 4*

*Les motifs de la dissidence ne seront pas inscrits au procès-verbal.*

*Le vote est demandé pour autoriser l'inscription des motifs de la dissidence de monsieur Jacques Hébert conformément à l'article 41 du Règlement 382-2017:*

*Pour : 2*

*Contre : 4*

*Les motifs de la dissidence ne seront pas inscrits au procès-verbal.*

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs procède à l'embauche de monsieur Alex Rochon au poste d'inspecteur adjoint en environnement, il entrera en fonction le 25 mai 2020 ;

ET

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise monsieur Alex Rochon, inspecteur adjoint en environnement, à donner et signifier des constats d'infraction dans le cadre de ses fonctions et à signer tout permis ou documents nécessaires.



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 22 mai 2020

### 1.3 Autorisation dans le cadre de la négociation de la convention collective des cols blancs

160-05-2020

CONSIDÉRANT la résolution 13-01-2020 ;

CONSIDÉRANT l'évolution des négociations relativement à la convention collective des cols blancs;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal autorise les personnes déléguées pour les rencontres de négociation de la convention collective des cols blancs à présenter la position patronale.

## 2. RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT

### 2.1 Octroi de contrat pour l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2020

161-05-2020

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres TP2020-01 pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2020 auprès de deux firmes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue deux soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 mai 2020 à 13h30 et s'est effectuée à huis clos compte tenu de l'état d'urgence sanitaire découlant de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été enregistrée et que cet enregistrement sera déposé sur le SEAO conformément aux directives gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Soumissionnaires	Prix incluant les taxes
Les entreprises Bourget Inc.	26 390,90 \$
Multi Routes inc.	27 980,32 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité technique et administrative ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise *Les entreprises Bourget Inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat se fait conformément à l'appel d'offres et à la soumission reçue, notamment seules les quantités réelles seront payées ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroie le contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière pour l'année 2020 à l'entreprise *Les entreprises Bourget Inc.* pour une somme maximale de 26 390,90 \$, le tout conformément à l'appel d'offres et à la soumission reçue.

## PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution  
ou annotation

162-05-2020

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

### **22 mai 2020**

---

Monsieur Jean-Philippe Martin, maire, a répondu aux questions présentées par les citoyens au début de la séance.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

*Le vote est demandé sur la résolution proposée :*

*Pour : 5*

*Contre : 1*

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à la majorité des membres présents de lever l'assemblée pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire. Il est 19h00.

### **CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**Je, soussignée, madame Katia Morin, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.**

\_\_\_\_\_  
**Jean-Philippe Martin,**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Katia Morin,**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**

**Je, soussigné, Jean-Philippe Martin, maire de la municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

\_\_\_\_\_  
**Jean-Philippe Martin,**  
**Maire**